

COMMUNE DE MUR-SUR-ALLIER

ARRETE MUNICIPAL N° 2024-272

ARRETE DONNANT DELEGATION DE FONCTION AUX CONSEILLERS DELEGUES

Le Maire de MUR-SUR-ALLIER,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-18 ainsi conçu : « Le maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal »,

Vu la séance d'installation du conseil municipal du 21 décembre 2024, au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire, des adjoints et à la nomination des maires délégués,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale, il convient de donner délégation de fonction à certains membres du conseil municipal qui deviennent conseillers délégués, à compter du 1er janvier 2025,

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation de fonction, sous la surveillance et la responsabilité de M. le Maire, à :

- * Mme Lydie ROBERT : conseillère déléguée au Social, aux Solidarités et à la Conciergerie
- * M. Jean-Pierre RODIER : conseiller délégué à l'Aménagement du territoire et aux Travaux
- * Mme Jacinthe GUILLOT : conseillère déléguée à la Communication, au Digital et au Numérique
- * M. Matthieu GAVAIX : conseiller délégué à l'Environnement, Patrimoine, Tourisme

Article 2 : Ces délégations sont accordées **à compter du 1er janvier 2025** et, sauf avis contraire, pour la durée du présent mandat.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 4 : La Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à M. le Préfet. Ampliation transmise au comptable de la collectivité. Le présent arrêté sera porté à la connaissance des administrés par voie d'affichage.

Mur-sur-Allier, le 24 décembre 2024

Le Maire,

Vincent MAZIN